

Le FCPE - BFT France Futur Climat ESR est nourricier (c'est-à-dire investi en quasi-totalité dans son fonds maître et accessoirement en liquidités) de la SICAV - BFT France Futur ISR Climat - ESR. Le FCPE bénéficie, au même titre que son fonds maître, des Labels ISR et France Relance. L'objectif est de réaliser, sur un horizon de placement de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence CAC Mid & Small (dividendes réinvestis). La stratégie consiste à valoriser le portefeuille en investissant principalement dans des actions de petites et moyennes entreprises françaises, tout en mettant en place une démarche d'investissement socialement responsable et une approche de réduction des émissions carbone cherchant à atteindre l'objectif « Net Zero » en 2050.



Univers d'investissement

Actions France

Performance annualisée 5 ans

4,42%

Encours

3 M €

Approche responsable

Fonds ISR

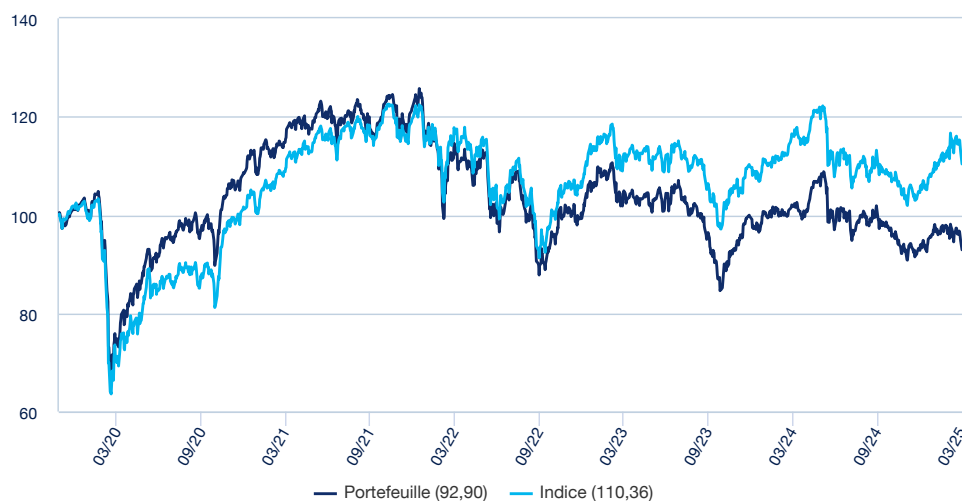
Intensité carbone

59% de réduction relative par rapport à l'univers, des émissions CO2

labelRelance

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (base 100) * (Source : Fund Admin)



Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2024	1 mois 28/02/2025	3 mois 31/12/2024	1 an 28/03/2024	3 ans 31/03/2022	5 ans 31/03/2020	10 ans -
Portefeuille	-1,06%	-3,42%	-1,06%	-8,97%	-17,33%	24,18%	-
Indice	4,29%	-1,54%	4,29%	-5,28%	-5,27%	54,86%	-
Ecart	-5,35%	-1,88%	-5,35%	-3,69%	-12,06%	-30,68%	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020
Portefeuille	-5,72%	0,33%	-18,94%	12,84%	7,38%
Indice	-3,59%	3,93%	-11,97%	18,58%	-0,13%
Ecart	-2,13%	-3,60%	-6,97%	-5,75%	7,52%

Indice de référence du fonds : 100% FRANCE CAC MID & SMALL

* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

Profil d'investissement responsable



Fonds ISR



Exclusions



Vote et dialogue actionnarial

Indicateur de risque (SRI) (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

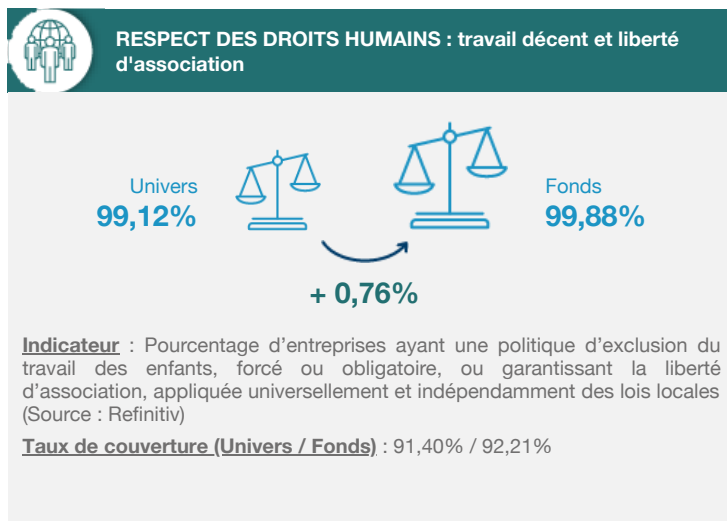
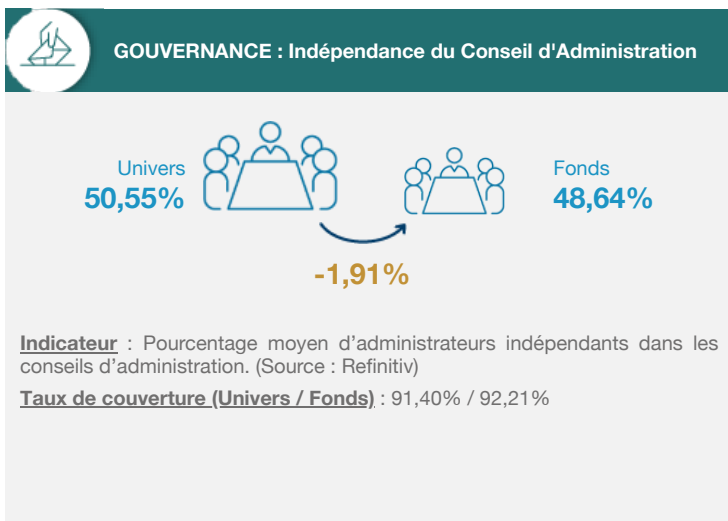
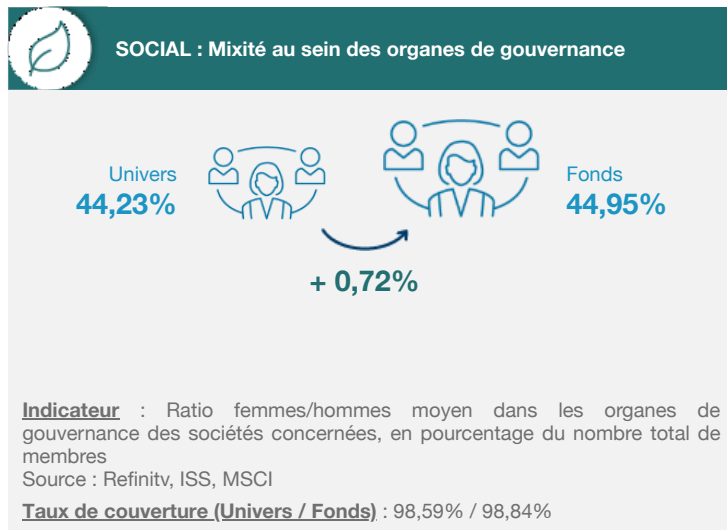
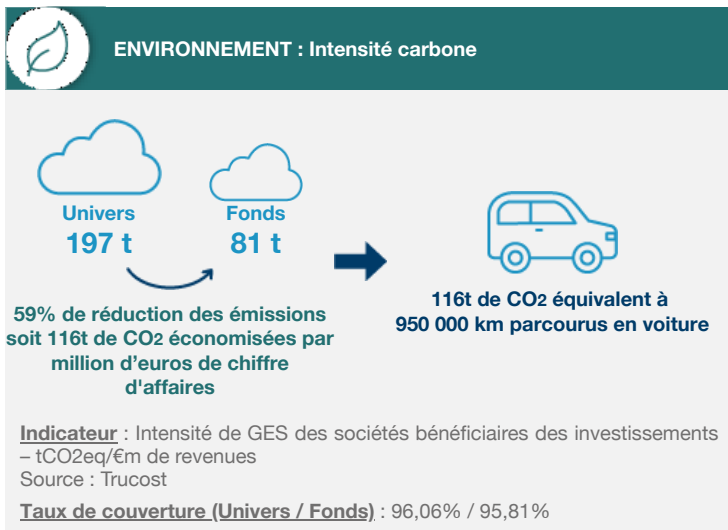
	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	14,79%	16,45%	17,18%	19,34%
Volatilité de l'indice	15,30%	15,86%	17,34%	19,79%
Tracking Error ex-post	4,04%	4,49%	4,87%	4,88%

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

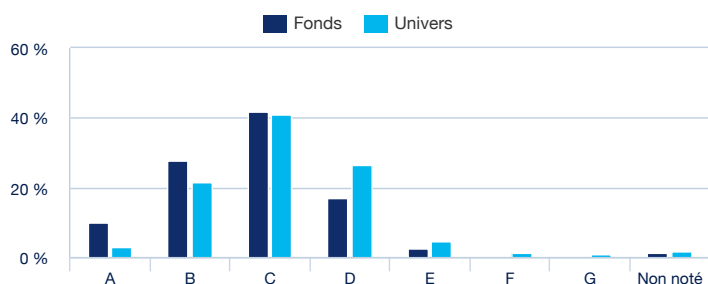
Quatre indicateurs permettant d'évaluer l'impact du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance et du respect des droits humains ont été audités lors de l'obtention du label ISR délivré par l'État français. Conformément à la charte du label ISR, le fonds a pour objectif d'avoir une meilleure performance que son univers de référence sur au moins deux de ces quatre critères.

L'univers auquel se compare le fonds est composé de 70% FRANCE CAC Mid & Small + 15% Enternext PEA-PME 150 INDEX + 7.5% FRANCE CAC Next 20 + 7.5% FRANCE CAC 40. Les indicateurs ESG et de droits humains sont calculés uniquement sur les émetteurs privés.



Note ESG moyenne (Source : Amundi)

	Note ESG moyenne	Score ESG moyen	Cumul des meilleures notes (A+B+C)	Couverture
Fonds	C	1,21	79,55%	98,70%
Univers	C	0,79	65,15%	98,49%



Note A est la plus élevée

Note G la plus basse

Sources et définitions

Intensité Carbone L'intensité des GES du portefeuille est déterminé par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires). L'indicateur PAI utilise l'approche "tout investissement", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en tenant compte de tous les investissements de l'entité. Les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Source : Trucost

Mixité au sein des organes de gouvernance : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données. Amundi a revu sa méthodologie et publie l'intégralité des émissions du scope 3, cependant les biais potentiels et les inexactitudes dans les données relatives aux émissions du scope 3 demeurent. Il convient également de noter qu'Amundi a changé de fournisseur de données pour le calcul de l'ESG. Source : Refinitiv, ISS, MSCI

Équipe de gestion



Fabrice Masson

Gérant de portefeuille

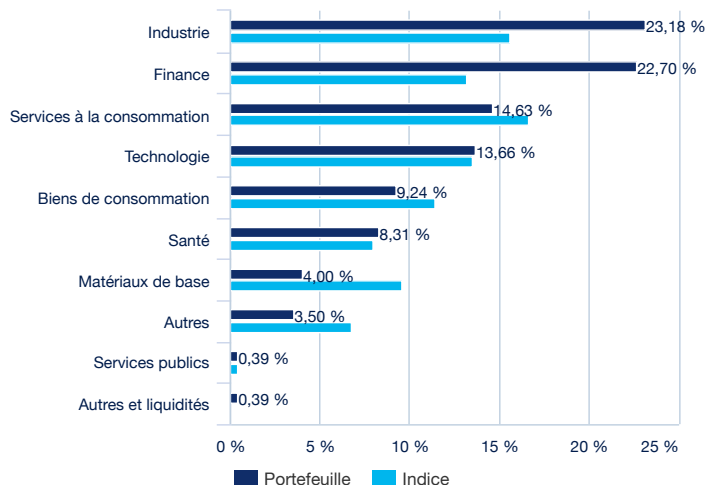


Lucas Gonon

Gérant de portefeuille

Composition du portefeuille (Source : Amundi)

Répartition sectorielle (Source : Amundi)



Hors prise en compte des produits dérivés.

Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
THALES SA	3,99%	-	3,99%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,84%	-	3,84%
EURAZEO SE	3,79%	-	3,79%
BIOMERIEUX	2,82%	-	2,82%
COVIVIO SA/FRANCE	5,86%	3,09%	2,77%
ELIS SA	5,93%	3,69%	2,24%
FDJ UNITED	5,54%	3,45%	2,09%
NEXANS	2,04%	-	2,04%
ALTEN SA	4,40%	2,91%	1,50%
SPIE SA	1,40%	-	1,40%
Total	39,61%	13,13%	26,48%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

	Portefeuille
ELIS SA	5,93%
COVIVIO SA/FRANCE	5,86%
FDJ UNITED	5,54%
ALTEN SA	4,40%
WENDEL SE	4,05%
THALES SA	3,99%
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	3,84%
EURAZEO SE	3,79%
SEB SA	3,77%
IPSEN SA	3,03%
Total	44,20%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
TECHNIP ENERGIES NV	-	4,42%	-4,42%
BOLLORE SE	-	3,36%	-3,36%
VALLOUREC SACA	-	3,03%	-3,03%
SOLVAY SA	-	2,45%	-2,45%
RUBIS SCA	-	2,34%	-2,34%
SES SA	0,84%	2,27%	-1,43%
APERAM SA	-	1,42%	-1,42%
AIR FRANCE-KLM	-	1,41%	-1,41%
VIRBAC SA	-	1,36%	-1,36%
SOCIETE BIC SA	-	1,28%	-1,28%
Total	0,84%	23,32%	-22,48%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Commentaire de gestion

En mars, la remise en cause du libre-échange suscite une poussée d'aversion au risque. Après avoir instauré des droits de douane à 20% sur la Chine, à 25% sur le Mexique et le Canada, l'administration Trump prévient que le 2 avril, des tarifs réciproques destinés à résorber le déficit extérieur américain, seront annoncés. L'incertitude sur la politique commerciale atteint donc un niveau inédit. Les enquêtes témoignent de la chute de moral des entreprises et des ménages et de la montée des attentes d'inflation. Du côté européen, le contexte est cependant plus favorable avec la validation en Allemagne des plans de relance tant attendus. La fin de la saison de publication des résultats a été correcte en zone euro.

Sur le mois, les choix sectoriels ont eu un impact négatif : la sous-exposition sur le secteur des médias (+8,1%) a été défavorable tout comme la surexposition au secteur des services financiers (-8,0%).

Le choix de valeurs a eu un impact également négatif : dans le secteur tourisme/loisirs la publication de FDJ United (-21,0%) a déçu les investisseurs. Dans le secteur énergétique, la position sur Waga Energy a continué de souffrir (-27,6%) à un moment où pourtant l'entreprise confirme les signatures de nouveaux contrats aux Etats-Unis. Enfin la ligne en Eurazeo a fortement corrigé (-10,5%) après la publication de ses résultats et l'annonce du départ d'un des membres du directoire. Du côté positif, la position en Thales (+28,2%) continue de profiter de l'engouement sur les entreprises du secteur de la défense, tout comme celle en Exail Technologies (+40,0%). La ligne en Spie (14,8%) a profité de l'annonce des plans de relance en Allemagne où le groupe réalise une part conséquente de son activité.

Les annonces de l'administration Trump justifient toujours plus de prudence malgré un début d'année qui demeure positif. Là ce sont les inquiétudes sur le commerce mondial qui pèsent et ce alors que le contexte géopolitique international demeure très incertain. Certes l'annonce d'un plan de relance important outre-Rhin a été bien accueillie par les investisseurs mais l'impact a été de courte durée. Nos choix sectoriels nous poussent vers l'industrie, les services financiers et l'immobilier.

Labels



Label ISR délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances français



Label Relance délivré par le Ministère de l'Économie et des Finances français

Exclusions



Pacte Mondial



Charbon



Tabac



Armement
non
conventionnel



Armes
nucléaires



Hydrocarbures
non
conventionnels



Pays faisant
l'objet de
violations

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au prospectus

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **92,90 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **31/03/2025**
Actif géré : **3,03 (millions EUR)**
Code ISIN : **QS0009121516**
Indice de référence : **100% FRANCE CAC MID & SMALL**

Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique : **FCPE**
Date de création de la classe : **28/01/2019**
Eligibilité : -
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Souscription minimum: 1ère / suivantes : -
Frais d'entrée (maximum) : **2,00%**
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation : **1,34%**
Frais de sortie (maximum) : **0,00%**
Durée minimum d'investissement recommandée : **5 ans**
Commission de surperformance : **Non**
Nom du fonds maître : **BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT**
Classification SFDR : **Article 8**
AMF 2020-03 / catégorie de communication :
Centrale + autre approche - Position 2b-iv

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Ce fonds est géré par Amundi Asset Management. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des Fonds d'Épargne Salariale sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des Fonds d'Épargne Salariale peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les Fonds d'Épargne Salariale préalablement à toute souscription de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Créé et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr/>).

Classification SFDR*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à l'[Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. **La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.**

* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.